



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Date de convocation : 7 avril 2023	Nombre de conseillers en exercice : 23
Date d'affichage : 7 avril 2023	Nombre de conseillers présents : 16
	Nombre de conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi treize avril, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Marie-Claire CHAMBARET, Maire de Cerny, à la suite de la convocation adressée le 7 avril 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUISSI, M. PRAT, Mme BARBERI, M. LACOMME, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, TRIMBOUR, MM. VUITRY, MERLET, Mmes VUITRY, DENOYER, MM. PIERROT, JACQUET.

M. PRAT est parti après la délibération du point 5.

Ont donné pouvoir : M. Patrick VELAY à M. Alain PRAT
M. Olivier CARNOT à M. Rémi HEUDE
Mme Alexandra BOURBIER à Mme Stéphanie MITTELETTE-ROUISSI
Mme Chrystelle LEPAGE à Mme Sylvie BARBERI
M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET

Absents excusés : Mme Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Sylvie BARBERI

N° 2023 / V / 7 – 7.5 **Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé pour 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2023 / V / 5 – 7.1 portant approbation du budget primitif 2023,
CONSIDÉRANT la volonté municipale d'attribuer une subvention de fonctionnement aux associations et à divers organismes de droit privé au titre de l'année 2023,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **Par 14 voix POUR et 4 ABSTENTIONS**
(MM. VUITRY, MERLET, Mme VUITRY, M. PIERROT)

DÉCIDE l'attribution de subventions aux associations et organismes de droit privé, conformément au tableau suivant :

Titre de l'association	Subventions 2023	Subventions exceptionnelles 2023	Subventions totales 2023
Affaires culturelles	26 640,00 €	0,00 €	26 640,00 €
Les 3C	24 900,00 €		24 900,00 €
La Communauté des Dés	300,00 €		300,00 €
La Clef des Chants	300,00 €		300,00 €
Ateliers Théâtre du Malassis	740,00 €		740,00 €
Au Sud du Nord	200,00 €		200,00 €
Dyali	200,00 €		200,00 €
Affaires scolaires	4 100,00 €	0,00 €	4 100,00 €
Coopélices de l'école élémentaire	1 300,00 €		1 300,00 €
Coopérative de l'école maternelle	2 000,00 €		2 000,00 €
L'école Le livre et l'enfant (primaire)	400,00 €		400,00 €
Le petit et le livre (maternelle)	400,00 €		400,00 €
Affaires sociales	400,00 €	1 000,00 €	1 400,00 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	300,00 €		300,00 €
Le Geai	100,00 €		100,00 €
P'tit Cerny	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Affaires sportives	1 850,00 €	0,00 €	1 850,00 €
ABC du Volant	180,00 €		180,00 €
Aigle Fertoise de Cerny Boissy foot	300,00 €		300,00 €
Trial Club Cernois	120,00 €		120,00 €
Arts et Corps	420,00 €		420,00 €
Compagnie fertoise de tir à l'arc	100,00 €		100,00 €
Vana production (cirque)	190,00 €		190,00 €
Gymnastique sportive de Cerny	540,00 €		540,00 €
Total de l'article 6574	32 990,00 €	1 000,00 €	33 990,00 €

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2023,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET
Maire de Cerny

